



DPE pas fourni à la signature, finalement F...

Par **Pingouin63**, le **17/12/2015** à **16:47**

Bonjour à tous,rrnrnJe trouve tout et son contraire sur le sujet, je viens donc vous demander de m'éclairer de vos lumières:rrnrnJ'ai signé le 15 juillet le bail pour la location d'une maison dans le Poitou (avec maints déboires liés à une chaudière capricieuse, que j'explique dans un autre topic). rnrnÀ la signature, pas de DPE. La propriétaire me rassure: la maison a été refaite récemment et le DPE sera fait en septembre.rnrnEntre-temps, la chaudière tombe en panne et le reste pendant plus de 2 mois. Nous déposons notre congé devant cette situation intolérable, et nous rappelons ce faisant à notre propriétaire que nous n'avons toujours pas de DPE.rnrnAujourd'hui (le 17/12 donc), un diagnostiqueur est passé. Résultat: maison en G. Si nous avions eu cette information, JAMAIS nous n'aurions loué la maison. Je n'imagine pas la régularisation de chauffage à notre départ...rnrnAvons-nous un recours? rnD'avance merci.

Par **Pingouin63**, le **17/12/2015** à **16:48**

Excusez-moi, le DPE serait en fait en F-, très près du G.

Par **cocotte1003**, le **17/12/2015** à **16:56**

Bonjour, non il n'existe rien de prévu, cordialement

Par **Lag0**, le **17/12/2015** à **17:37**

Bonjour,
Vous pouvez saisir le tribunal d'instance. Seul le juge pourrait décider d'une baisse du loyer du fait de l'absence de DPE et d'un classement défavorable ensuite.